

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE VIENNE

DATE : 13/07/00
N° DE DEPOT : 959
R.C.S. VIENNE : 378 100 416
N° DE GESTION: 91 B 00050

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
PROSOL GESTION

lieudit les Roues
38670 CHASSE SUR RHONE

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de VIENNE avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS - ORGANES DE CONTROLE (modif.)
Délibération - Décision

959

PROSOL GESTION

Société Anonyme

Capital Social : 5.000.000 Francs

Siège Social : Lieudit Les Roues

38670 CHASSE SUR RHONE

378 100 416 RCS VIENNE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 14 JUIN 2000

L'an deux mil, le quatorze Juin
à quatorze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en
assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, au siège social,
sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque
membre du conseil d'administration.

Monsieur DUMONT Denis

Président la séance en qualité de président du conseil d'administration

~~Monsieur COSTE René~~

Madame DUMONT Brigitte

^{seul} Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-
mêmes que comme mandataires le plus grande nombre de voix, sont est
appelés comme scrutateurs.

Madame BERODIER Françoise

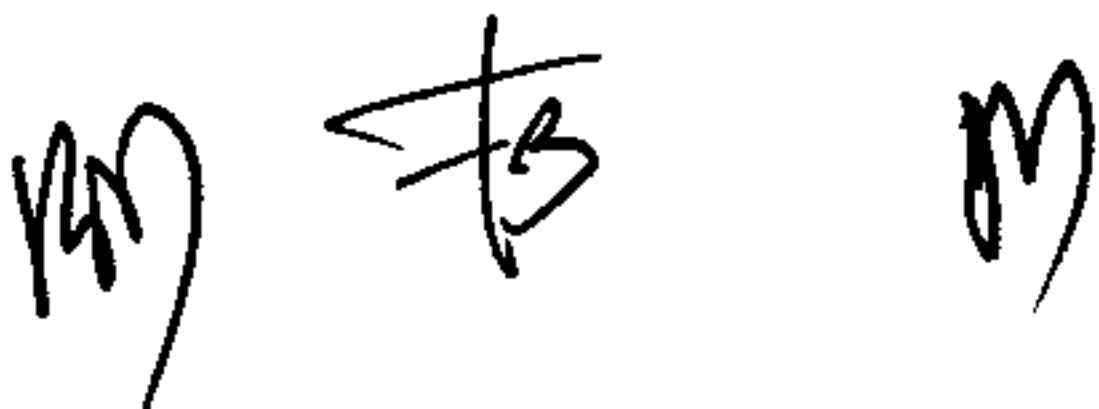
Assure le secrétariat de la séance.

La société « FIDAUDIT FRANCE » Commissaire aux comptes a été
régulièrement convoquée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du
bureau permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou
ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant
droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut
valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des
actionnaires :



- la feuille de présence à l'assemblée
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance
- les copies des lettres de convocation
- le rapport du conseil d'administration
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire
Nomination d'un co-commissaire aux comptes suppléant
Pouvoirs à donner

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de :

→ co-commissaire aux comptes titulaire :

La société « SR AUDIT »
82, rue de la petite Eau
BP 30
73292 LA MOTTE SERVOLEX

→ co-commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur SIRODOT Pierre
82, rue de la petite Eau
BP 30
73292 LA MOTTE SERVOLEX

et ce pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Mr DUMONT D.



LES SCRUTATEURS
Mr COSTE R.

Mme DUMONT B.



LE SECRETAIRE
Mme BERODIER F.

